



2023 /
SLO

Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2023

Date de convocation

08 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

08 DECEMBRE 2023

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe - Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian, HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUÏ, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Étaient Absents excusés :

Présents.....27
Votants.....33

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.
Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

N° DEL-23-57

Jean-Yves NAVA, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Jean-Claude VILLAIN, conseiller municipal délégué.

Objet

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

**Subvention
exceptionnelle - US
Marly Athlétisme**

Estelle BOUTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Hélène MARTIN, conseillère municipale déléguée.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Nathalie KOSOLOSKY

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2023

La ville de Marly soutient le milieu associatif local, vecteur de cohésion social et épanouissement personnel pour les habitants de la commune par l'attribution de subventions exceptionnelles émanant de projet à caractère exceptionnel.

Pour solliciter une subvention exceptionnelle de fonctionnement, il faut déposer une demande et déposer un dossier détaillant le projet auprès du service « vie associative ».

Vu les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2023-13, portant sur le budget prévisionnel de la collectivité,

Considérant la volonté municipale de soutenir les projets associatifs exceptionnels,

Considérant la demande de subvention émise par l'association US Marly Athlétisme pour l'organisation d'un cross « les foulées marlysiennes » sur les installations du stade Denayer le samedi 25 novembre 2023,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € au profit de l'association US Marly Athlétisme pour l'organisation de cette épreuve,
- de dire que la subvention fera l'objet d'un contrôle de son exécution par la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention et à signer tout document y afférent, le cas échéant.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Patrick LEMAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la proposition.

La secrétaire de séance
Nathalie KOSOLOSKY



Transmis en sous-préfecture le 21/12/2023.....
Document exécutoire à compter du 21/12/2023..

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE



2 | 2